

Soutenir un projet de protection de l'environnement au Bénin : l'appel du Président du Défap

La collecte de fonds pour l'installation d'un biodigester dans le village d'Agbonan au Bénin se poursuit. Ce projet entre dans la démarche du Défap en vue de la réduction de son empreinte carbone, ce qui passe entre autres par le soutien à des projets environnementaux. Aujourd'hui, le président du Défap, Joël Dautheville, appelle les Églises locales, les particuliers, les paroisses, etc ; à soutenir ce projet qui permettra aux ménages et aux établissements scolaires de bénéficier d'une énergie durable pour la cuisson et l'éclairage, d'un compost naturel pour un meilleur rendement agricole. En faisant un don, vous vous associez aux projets portés par le Défap et vous contribuez à réduire votre propre empreinte carbone.

L'appel du Président du Défap au soutien du projet d'Agbonan

[Donnez pour ce projet !](#)

« La crise climatique a des conséquences dramatiques sur toute la planète. Les pays de l'hémisphère Sud, notamment d'Afrique, vont être les plus touchés alors que leur contribution à la pollution est faible contrairement aux pays de l'hémisphère Nord qui sont responsables de 92 % des émissions excessives de carbone dans le monde.

Tout comme ses partenaires, les associations et Églises du Sud, le Défap est conscient de sa responsabilité écologique. Il s'est engagé à réduire son empreinte carbone en diminuant sa production de gaz à effet de serre et en compensant ce qu'il ne peut réduire par le soutien à des projets environnementaux issus des partenaires.

Les Églises du Sud et du Nord s'encouragent mutuellement à lutter pour que la terre continue d'être habitable pour tous.

Le Défap a lancé un appel à dons et vous invite à soutenir le projet d'installation d'un biodigesteur à Agbonan au Bénin pour valoriser les déchets agricoles et ménagers, en produisant du biogaz pour la cuisson et l'éclairage et des

fertilisants pour l'agriculture.

D'avance merci pour votre contribution.

Je m'adresse à vous, particuliers, paroisses et Églises locales, associations, etc :

- *en donnant 50 € : vous participez à la sensibilisation de 4 ménages à la gestion et au tri des déchets.*
- *en donnant 100 € : vous participez à la formation de 10 personnes à l'utilisation d'un biodigester.*
- *en donnant 150 € : vous participez à l'achat de 5 brouettes pour le transport des déchets.*
- *si vous donnez 800 € : vous participez à l'équipement de 75 ménages pour le tri des déchets.*
- *Enfin, si vous donnez 1200 € : vous participez à l'achat et la construction d'un biodigester.»*

Joël Dautheville, Président du Défap

[Je donne pour ce projet !](#)